



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 21
DESAFFECTATION DE L'IMPASSE FLOREAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 423-1 et suivants.

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1.

La société LIDL est propriétaire d'une surface commerciale située 177 rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand, qui fait l'objet d'un projet d'extension et de repositionnement du bâtiment.

A cet effet, et après discussions avec la commune de Clermont-Ferrand, elle a déposé un permis de construire qui porte sur la parcelle dont elle est actuellement propriétaire (EM n° 854), mais également sur d'autres parcelles voisines, dont l'impasse Floréal, dépendance du domaine public routier.

Cette impasse dessert à ce jour le magasin et est utilisé par les clients. Le projet de la société LIDL est d'intégrer cet espace à son parking qui sera recomposé pour l'occasion. L'impasse Floréal dessert également deux parcelles (EM n° 319 et EM n° 467) sièges de deux maisons d'habitation, pour lesquelles LIDL dispose de promesses de vente. A terme, le magasin et son parking se connecteront à l'espace public exclusivement depuis la rue de l'Oradou.

Il apparaît ainsi que l'impasse Floréal pour être cédée, doit être désaffectée et déclassée. La phase de déclassement relève de la compétence du propriétaire de la voie, à savoir la commune de Clermont-Ferrand.

Pour entamer la procédure il convient de solliciter la Métropole afin qu'elle se prononce sur la désaffectation de cette dépendance domaniale. La commune pourra mener la procédure aboutissant à la cession de l'impasse, le pôle d'évaluation domaniale étant d'ores et déjà saisi. Une délibération sera présentée au conseil municipal du 15 décembre pour proposer le déclassement et la cession, après qu'une enquête publique aura été menée.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- de solliciter la Métropole pour prononcer la désaffectation de l'impasse Floréal ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer l'enquête publique prévue au code de la voirie routière en vue du déclassement et de la cession de ladite impasse, étant précisé que cette enquête portera également sur des projets de cession de portions de chemins ruraux sur le territoire de la commune.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

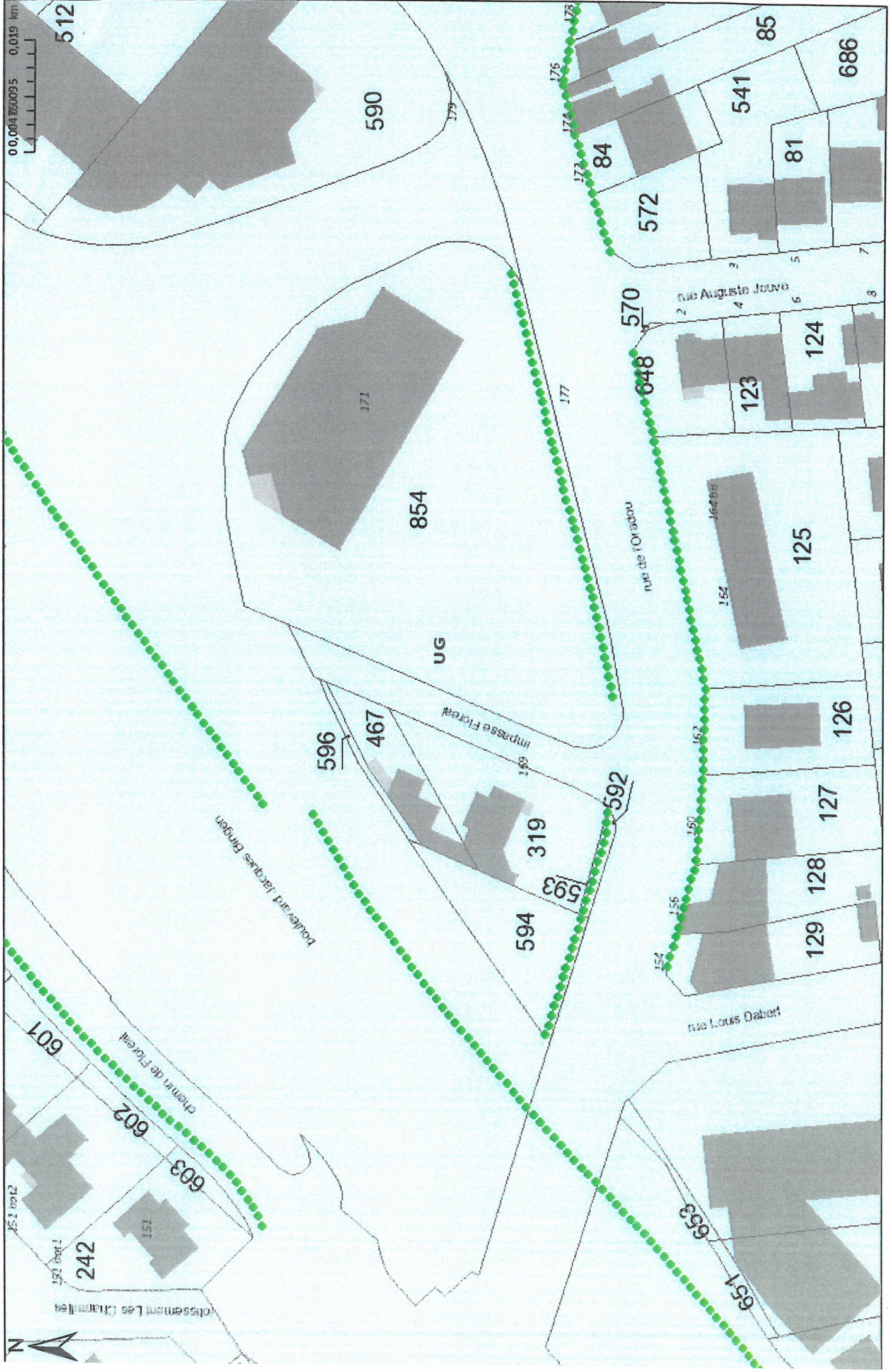
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière


Jean-Christophe CERVANTES





00,004 0,0095 0,019 km

Titre

www.clermontmetropole.eu

Clermont Métropole
54 bis avenue de l'Union Soviétique BP 231 - 63007 Clermont Ferrand Cedex 1
Tél. 04 75 36 34 00 Fax. 04 75 36 34 01

Plan issu des données du service SIG
de la Direction des Usages Numériques

mardi 19 octobre 2021